

Incivilités, violences et harcèlement

Le SNCL et la Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS) ont signé il y a plusieurs années un accord de partenariat, fondé sur la solidarité entre les personnels, en s'engageant à apporter soutien et défense, tant au plan administratif que juridique, face aux risques professionnels que constituent les incivilités constatées dans et aux abords des établissements, parfois accompagnées de violences physiques.

Le SNCL, comme la FAS, a en outre observé ces dernières années le développement sensible des conflits, résultant d'un management de plus en plus anxiogène, ainsi qu'une multiplication des situations de harcèlement.

L'efficacité de ce partenariat reposera avant tout sur la complémentarité des actions de la FAS et du SNCL-FAEN, qui apportent tous deux aux personnels un soutien moral, une protection et un rétablissement dans leurs droits, sans avoir recours aux juridictions pénales dans plus de huit cas sur dix.

Nouveaux ESPE

C'est entre janvier et avril prochains que le modèle et les offres de formation de la nouvelle structure ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) devraient être connus. Quelques orientations se dessinent déjà cependant pour ces écoles qui seront intégrées aux universités ou aux Pôles de Recherche de l'Enseignement Supérieur. On devrait compter une unique ESPE par académie, qui prendra donc le relai de l'ancien IUFM, et verra ses compétences étendues à la formation initiale et continue des doctorants, docteurs et autres enseignants du supérieur.

Les nouvelles maquettes de formation et les modalités de recrutement devraient être opérationnelles pour septembre 2013. Durant cette période transitoire, les contenus des programmes des deux sessions de concours à venir (pour les M2 et pour les M1) resteront inchangés. Les candidats de Master 2 échouant à leur session pourront se présenter à la seconde session avec les Master 1, en juin 2013 (et mai 2014 pour l'admission). Les M1 échouant au concours pourront quant à eux se présenter au nouveau concours en 2014.

Les enseignants et les TiCE

Le Ministère a rendu les conclusions de son enquête auprès de plus de 3000 enseignants, interrogés sur leurs usages des Techniques de l'Information et de la Communication dans leur cadre professionnel.

Le premier constat est sans appel : **« moins d'un enseignant sur quatre pratique les TIC pour évaluer, communiquer ou donner des devoirs »**. L'utilisation du cahier de texte numérique n'est une réalité que pour 69% d'entre eux, et seuls 53% disposent d'assez d'ordinateurs pour leurs élèves. Mais avant l'insuffisance du matériel, **c'est la taille des groupes d'élèves qui constitue le facteur dissuasif premier** à une plus grande utilisation. Bien plus grave encore : **87% des enseignants avouent avoir appris par eux-mêmes** et s'être auto-formés dans l'utilisation des TIC !

Un chiffre qui doit absolument amener le ministère à réfléchir sur les problèmes de la formation continue des personnels.

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36
Fax : 01 43 70 08 47

Mèl : sncl@wanadoo.fr



Informez-vous régulièrement
www.sncl.org

Syndicat affilié à la F.A.E.N.



www.faen.org

L'accompagnement personnalisé au lycée : lettre du secrétaire général à V. PEILLON

Monsieur le Ministre,

La mise en place de la réforme du lycée initiée en 2010 s'est notamment traduite par l'introduction d'un nouvel enseignement, **l'accompagnement personnalisé**, pour les élèves des lycées d'enseignement général et technologique (...).

L'accompagnement scolaire est un enseignement. A ce titre il est donc dû à chaque élève et doit de fait être intégré dans son horaire à hauteur de 72 heures par année.

Or, il apparaît que **des applications différentes de ces dispositions sont faites, selon les académies, voire des établissements relevant d'une même académie**, conduisant à ce que cet enseignement ne soit pas proposé dans tous les établissements et créant ainsi des disparités inéquitables (...).

Notre organisation demande instamment que les engagements pris par l'institution vis-à-vis des jeunes soient intégralement respectés, sans exclusive, et que l'enseignement de l'A.P. figure dans l'horaire d'enseignement de tous les lycées (...).

Par ailleurs, (...) concernant notamment les modalités de rémunération qui doivent être appliquées aux professeurs assurant l'enseignement de l'accompagnement personnalisé (...), nous constatons malheureusement des divergences de lecture de la circulaire du 29 janvier 2010 qui aboutissent à (...) des rémunérations différentes (...), portant préjudice à

nombre d'enseignants.

Ainsi la terminologie « heures supplémentaires » n'étant de toute évidence pas assez précise, de nombreux collègues (...) se voient attribuer des indemnités pour heures supplémentaires effectives (HSE) **en lieu et place des indemnités pour heures supplémentaires année (HSA) auxquelles ce nouvel enseignement dispensé ouvre droit** (...).

Nous ne pouvons pas accepter ces disparités et distorsions de rémunération, lesquelles nous paraissent d'ailleurs en contradiction avec l'esprit de la circulaire du 29 janvier 2010. De plus, les HSE ne pouvant être imposées aux personnels, le refus des enseignants de les effectuer exposerait l'établissement concerné à ne pas remplir ses obligations vis-à-vis des élèves.

C'est pourquoi (...) **le SNCL demande qu'un rappel des termes de la circulaire soit fait auprès des recteurs**, pour répercussion auprès des chefs d'établissement pour mettre un terme à ces dérives (...).

Rappelons que l'introduction de cette discipline a été fortement plébiscitée, tant par les élèves que par les personnels et qu'il serait dommageable que celui-ci souffre d'une image au rabais qui entamerait considérablement sa crédibilité.

En attendant que le nécessaire soit fait pour mettre fin à ces dysfonctionnements, je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire général, Marc GENIEZ

Retrouvez l'intégralité de cette lettre sur notre site internet : www.sncl.org

Abandonnons la réforme STI !

Le SNCL-FAEN, le SNES-FSU, le SNFOLC, Sud Education et la CGT Educ'action ont signé le 15 octobre dernier une demande d'audience commune auprès du ministre, pour lui demander de revenir sur la réforme contestée des spécialités STI. En effet, la reconversion ou la réorientation des collègues de STI, actuellement répartis en 42 spécialités différentes, vers les 4 nouvelles spécialités engendre chaque jour de nouvelles situations inacceptables. Dossier à suivre...

Dispensés de CLES2

Afin de faciliter l'accès aux concours de l'enseignement, un arrêté vient d'être publié au journal officiel **dispensant provisoirement les candidats de posséder le Certificat de compétence en Langue de l'Enseignement supérieur (CLES2)** normalement exigible, et ce pour toutes les sessions de concours jusqu'en 2014, si ces derniers sont par ailleurs titulaires d'un diplôme de Master ou supérieur attestant de leur maîtrise **d'au moins une langue vivante étrangère.**